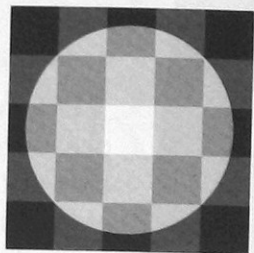


Revue mensuelle



51^e année - 1995

défense nationale

Études politiques, stratégiques, militaires,
économiques, scientifiques

Défense Nationale est une revue qui ne ressemble à aucune autre : sa vocation est d'aborder tous les sujets politiques, économiques, sociaux, scientifiques, mais en gardant à propos de tous une même préoccupation, celle de la défense. Cette spécificité lui a valu de survivre à la Seconde Guerre mondiale et, par la suite, à toutes les crises, épreuves et changements de régime qui se sont succédés. C'est que subsiste, en France, un public, qui, malgré ses différences d'opinion, d'origine et de sensibilité, garde la même préoccupation, celle de la défense.

C'est pour y répondre que Défense Nationale est organisée et dirigée. À la différence de tant de publications consacrées aux questions d'armement et aux problèmes militaires, elle ne dépend d'aucun groupement économique, d'aucun pouvoir financier, ni d'aucune institution officielle. Elle est éditée par le Comité

d'études de défense nationale, association régie par la loi de 1901, qui recrute elle-même ses membres et élit son conseil d'administration qui désigne son président, lequel est, en même temps, directeur de la revue. Celle-ci vit de ses abonnements, de ses recettes de publicité et de ses ressources propres. Son indépendance est ainsi garantie.

Cette indépendance se traduit par la recherche délibérée des auteurs les plus compétents pour traiter tous les sujets d'actualité et tous les problèmes stratégiques et militaires, en leur laissant leur pleine liberté de jugement, en veillant à maintenir l'expression des divers courants d'opinion et l'objectivité des informations.

Défense Nationale s'attachera à préserver son image et sa vocation tout en répondant, dans l'avenir, à l'attente particulière des nouvelles générations.

PRIX DU NUMÉRO ET DE L'ABONNEMENT 1995

Le numéro (France) : 55 F + 6 F de port
(étranger) : 85 F port compris

L'abonnement (France) : 440 F
(étranger) : 660 F

1, place Joffre 75700 Paris 07 SP - Rédaction : Tél. : 44 42 31 90

Abonnements : Tél. : 44 42 38 23 - Fax : 44 42 31 89

CCP Paris 516-57 E

L'opération Turquoise

Amiral Jacques LANXADE

Nous remercions vivement l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, d'avoir bien voulu que nous publiions cette synthèse de l'opération Turquoise, mission type clairement définie dans le Livre blanc sur la Défense.

Turquoise, opération menée par la France, avec quelques-uns de ses alliés africains, au cours de l'été 1994, constitue à bien des égards l'une des missions types décrites dans les scénarios d'emploi des forces du *Livre blanc sur la Défense* : après projection par voie aérienne à 8 000 kilomètres de la métropole, engager une force interarmées significative dans une mission à but humanitaire.

Faire un bilan complet de cette intervention est sans doute prématuré, mais quelques mois après la fin de l'opération, les effets immédiats apparaissent clairement. Les massacres ont été arrêtés au Rwanda, la protection des populations a été assurée, le relais a été passé à la Minuar II dans les délais prévus. Turquoise a permis de sauver des milliers de vies humaines et d'éviter une nouvelle catastrophe en stabilisant dans la zone humanitaire sûre (ZHS) plus de deux millions de personnes qui, sans notre intervention, auraient fui au Zaïre et au Burundi et ajouté encore aux malheurs des populations durement éprouvées.

Décidée et lancée dans une situation de crise complexe et dramatique, placée sous le signe de l'urgence, cette opération difficile et lointaine présente aujourd'hui un bilan très positif. L'analyse de cette intervention doit nous permettre de préciser et de renforcer, pour l'avenir, un concept d'opération adapté aux actions à but humanitaire.

UNE SITUATION DE CRISE COMPLEXE ET DRAMATIQUE

Ancienne colonie de l'Afrique orientale allemande, le Rwanda, à l'issue du premier conflit mondial, est placé sous administration belge, situation qui se prolongera jusqu'à la fin des années 50⁽¹⁾.

L'époque de l'indépendance, en 1962, est marquée par les premiers soulèvements des Hutus contre la féodalité des Tutsis, accompagnés de nombreux massacres. L'opposition entre les deux ethnies va marquer profondément et durablement la vie du pays. Le 4 août 1993 à Arusha en Tanzanie, les deux principaux partis en présence acceptent un accord. L'espoir ne sera que de courte durée. La place faite, dans la vie politique, aux Tutsis minoritaires par des Hutus modérés va radicaliser la réaction des extrémistes. L'assassinat des présidents Habyarimana (Rwanda) et Ntaryamira (Burundi) le 6 avril 1994 relance la guerre civile. Milices hutues et une partie de l'armée rwandaise se livrent à des massacres des populations tutsies, déclenchant l'invasion de toute la partie nord-est du pays par les forces du Front patriotique rwandais (FPR) pro-tutsi.

Au début de juin 1994, les forces armées rwandaises (FAR) tiennent encore une partie de la capitale, Kigali, et la moitié ouest du pays. Dans cette zone, les bandes formées de civils ou de militaires hutus incontrôlés continuent le massacre des populations tutsies sans autre raison que l'excitation du moment ou les incitations à la « défense populaire » prodiguées par certains chefs de milice. Par dizaines de milliers Hutus et Tutsis sont massacrés, un nombre plus grand encore fuit les tueries. Certains trouvent un asile précaire dans des « camps » placés sous la protection symbolique d'organisations caritatives ou de congrégations religieuses, d'autres se terrent dans les villes et les campagnes attendant la fin des combats et du génocide, d'autres encore fuient leur pays pour chercher refuge dans les pays voisins : Tanzanie, Burundi et principalement Zaïre. Tous souffrent de maladies, de malnutrition et parfois de blessures, nécessitant soins et médicaments.

À Kigali, les quatre cents casques bleus de la Minuar, sur les 2 500 qui y étaient initialement implantés, restent impuissants. Instauré

(1) Le Rwanda-Burundi sera rattaché au Congo belge de 1925 à 1959. En fait, à cette époque, il s'appelait Ruanda-Urundi (NDLR).

le 15 juin après-midi, le cessez-le-feu est rompu, dès le 16 matin, par le pilonnage de la ville par les mortiers du FPR installés sur les collines environnantes.

Devant l'étendue de ces massacres, les lenteurs de la mise en place de la Minuar II et l'impact de ces actes de violence sur l'opinion publique, la France décide d'intervenir au Rwanda. Le Conseil de sécurité de l'Onu vote la résolution 929, qui fixe en particulier les buts, les limites et les contraintes de l'opération. Cette résolution indique qu'il s'agit « d'une opération temporaire, placée sous commandement et contrôle nationaux, visant à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda. Agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies, en employant tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs humanitaires, cette opération multinationale à des fins humanitaires est limitée à une période de deux mois ».

UNE OPÉRATION DIFFICILE ET LOINTAINE, PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'URGENCE

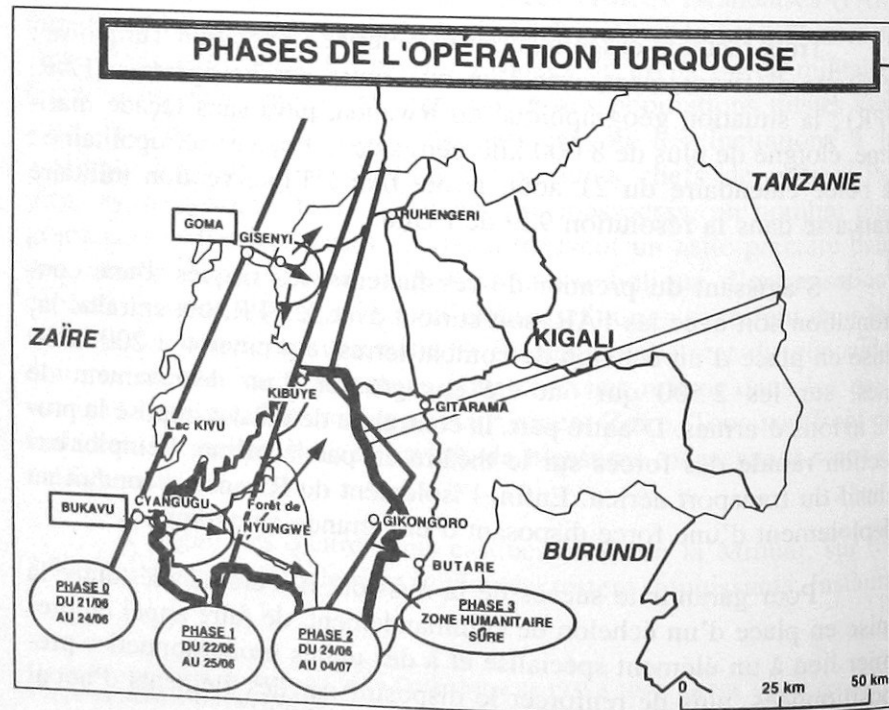
Trois facteurs essentiels ont caractérisé l'opération Turquoise : le risque d'affrontement avec l'un ou l'autre des belligérants (FAR, FPR) ; la situation géographique du Rwanda, pays sans façade maritime, éloigné de plus de 8 000 kilomètres de la France métropolitaine ; la butée calendaire du 21 août, terme fixé à l'intervention militaire française dans la résolution 929 de l'Onu.

S'agissant du premier de ces facteurs, les risques d'une confrontation soit avec les FAR, soit surtout avec le FPR, ont entraîné la mise en place d'un échelon de combat terrestre d'environ 1 200 hommes, sur les 2 500 qui ont été engagés, et d'un détachement de 12 avions d'armes. D'autre part, la contrainte de délai a imposé la projection rapide des forces sur le théâtre et, par là même, l'emploi exclusif du transport aérien. Enfin, l'isolement du Rwanda a conduit au déploiement d'une force disposant d'une grande autonomie.

Pour garantir le succès de la mission, il a été décidé, outre la mise en place d'un échelon de commandement, de faire appel en premier lieu à un élément spécialisé et à des unités professionnelles pré-positionnées, puis de renforcer le dispositif par des éléments d'appui

et de soutien venus de métropole. En effet, l'emploi des unités stationnées à proximité du théâtre a permis de gagner des délais très précieux dans ce type d'intervention. Prêtes immédiatement et déjà acclimatées, elles favorisent l'obtention à court terme de résultats significatifs. Leur utilisation permet, par ailleurs, de réduire les coûts d'acheminement et de rémunérations. S'agissant du déploiement de la force, celui-ci s'est effectué exclusivement par la voie aérienne. Une bonne partie des transports ont été effectués par des avions russes affrétés (Antonov et Iliouchine), car les appareils de la flotte d'Air France non seulement n'étaient pas disponibles en cette saison mais ne répondaient pas aux besoins (absence de rampe arrière, impossibilité de se poser à Goma).

La force Turquoise a regroupé plus de 3 000 hommes dont 500 étrangers de sept nationalités (Sénégal, Guinée-Bissau, Tchad, Mauritanie, Égypte, Niger et Congo) ; disposant de 700 véhicules, elle a nécessité l'acheminement de quelque 8 100 tonnes de fret. Les moyens logistiques engagés sur le théâtre ont été à la mesure d'une



opération moderne, avec 40 % des effectifs consacrés au soutien des forces. La mise en place s'est heurtée aux difficultés liées à l'éloignement de la France, à l'enclavement du Rwanda au centre de l'Afrique et à l'absence de voies de communication. Dans ce contexte, la voie aérienne était la seule solution possible.

Parmi les nombreux problèmes posés par ce déploiement, il convient de noter : l'absence de ressources importantes en carburacteur dans les pays africains et les délais de reconstitution des stocks qui ont obligé à diversifier les points de ravitaillement afin de ne pas compromettre l'activité aérienne civile ; la précarité des installations aéroportuaires du terrain de Goma qui a fortement limité le nombre de mouvements aériens sur la plate-forme en dépit de l'installation d'un radar transportable Aladin pour la gestion de l'espace aérien et le maintien d'une coordination permanente destinée à réguler l'arrivée des avions ; la nécessité d'armer une base aéroportuaire à Kisangani au Zaïre, pour les chasseurs ; enfin, l'importance des plates-formes aériennes de Bangui d'abord, mais aussi de N'djamena et Libreville, qui ont servi de poumon à l'opération et à partir desquelles se faisaient les surplus de charges nécessaires.

Le déroulement de l'opération entre le 22 juin et le 22 août a été marqué par une évolution très rapide de la situation politico-militaire, imposant d'adapter en permanence les postures, les dispositifs et les modes d'action à ce contexte.

Dans une première phase, il s'est agi d'assurer la mise en place de la force au Zaïre et, simultanément, de conduire des opérations limitées au Rwanda pour marquer au plus vite notre détermination et affirmer le sens humanitaire de l'intervention, en adoptant des modes d'action s'affranchissant de toute collusion avec le gouvernement provisoire intérimaire et les forces armées rwandaises. Ce fut l'intervention sur le camp de Niarushishi.

Dans une deuxième phase, la force s'est engagée plus à l'est, à l'intérieur de la zone gouvernementale, pour extraire des personnes menacées, arrêter les massacres en cours et protéger les populations. La progression rapide du FPR, à la suite de l'effondrement des FAR, a rendu inévitable la rencontre avec la force Turquoise. La création d'une zone humanitaire sûre (ZHS) s'inscrivant parfaitement dans le cadre de la résolution 929 a permis de maintenir la neutralité de l'intervention en évitant toute interposition entre les belligérants.

La troisième phase a été marquée par la conduite d'actions d'interdiction face aux tentatives de pénétration du FPR dans la ZHS et d'opérations de désarmement des milices et des FAR se trouvant dans la zone. La détermination à garantir l'intégrité de la ZHS et la fermeté affichée face au FPR ont contribué à rassurer les populations et à faciliter le désarmement des FAR et des milices. Pendant cette période, il a fallu simultanément faire face, au Zaïre, à la catastrophe humanitaire représentée par l'exode d'un million de réfugiés fuyant l'avance du FPR et l'épidémie de choléra.

La quatrième phase a consisté à stabiliser la ZHS et à préparer la relève par la Minuar II. Des structures administratives provisoires ont été mises en place. La sécurisation de la zone s'est poursuivie, favorisant l'arrivée des organisations humanitaires. Un important effort d'aide alimentaire a été réalisé. Cette période a été marquée par une reconnaissance certaine et une confiance croissante de la population envers les éléments de la force Turquoise.

UN BILAN LARGEMENT POSITIF

L'action de la force Turquoise a mis fin au génocide perpétré au Rwanda et a permis d'assurer la protection de la population dans la zone humanitaire sûre ainsi que la transition avec la Minuar II dans de bonnes conditions. Sa présence a surtout permis le développement de l'action humanitaire ; avant l'arrivée du contingent français, aucune organisation internationale ou non gouvernementale n'avait pu s'implanter de façon significative dans la zone tenue par le FPR.

Par ailleurs, la force Turquoise s'est directement engagée dans l'action humanitaire. Les prestations suivantes ont ainsi été assurées : 3 500 personnes, dont 1 000 orphelins et 600 religieuses, directement menacées ont été évacuées du Rwanda ; 11 000 journées d'hospitalisation, 14 000 consultations médicales ont été assurées, représentant quelque 78 000 actes de soins dont plus de 1 000 actes chirurgicaux ; plus de 20 000 dépouilles mortelles ont été ensevelies ; 6 000 m³ d'eau potable ont été distribués à Goma, au profit essentiellement des orphelins ; 700 tonnes de fret d'aide du gouvernement français et 250 tonnes au profit des organisations non gouvernementales (ONG) ont été acheminées au Rwanda.

Au départ du contingent français, la zone humanitaire sûre, devenue secteur IV de la Minuar, n'a pas connu l'exode redouté en direction du Zaïre, même si, les jours précédant le départ des soldats français, environ cinquante mille personnes ont cherché refuge dans ce pays. Certes, l'opération Turquoise n'a pu ramener la paix ni rétablir des conditions normales de vie au Rwanda, mais dans le temps très court de son mandat elle aura permis l'arrêt d'un génocide, évité une catastrophe sanitaire et contribué, sinon à faire progresser les droits de l'homme en Afrique, du moins à en faire condamner les violations systématiques.

UN CONCEPT D'OPÉRATION ADAPTÉ AUX ACTIONS HUMANITAIRES

L'opération Turquoise est une intervention militaire à but humanitaire, visant à mettre fin aux massacres partout où cela était possible, éventuellement en utilisant la force, mais en observant une stricte neutralité dans le conflit opposant les FAR aux FPR. Il s'agissait donc d'user de toute la palette qu'offrent les forces armées pour protéger les populations, en évitant toute compromission avec les FAR et tout affrontement délibéré avec le FPR. Les opérations ont consisté essentiellement à sécuriser la population. La présence de moyens significatifs, comme les avions de chasse, les engins blindés ou les armes d'appui, ainsi que la qualité des troupes engagées ont permis d'obtenir l'effet escompté.

La prise en compte du facteur humanitaire a été l'élément fondamental de l'opération Turquoise. La création de la ZHS a évité un exode massif de plus de deux millions de personnes vers le Zaïre et le Burundi. Elle a permis de réaliser les conditions de protection et de sécurité recherchées et de favoriser le développement d'une action humanitaire en liaison avec les ONG et les agences. Ce concept de protection des réfugiés dans un périmètre sûr, expérimenté en d'autres circonstances, au Kurdistan irakien par exemple, mérite d'être retenu. S'inscrivant harmonieusement dans la manœuvre politique, militaire et médiatique, l'action humanitaire entreprise a donné une forte crédibilité à l'opération.

L'élément médical militaire d'intervention rapide (EMMIR) et la bioforce, unité du service de santé des armées principalement char-

gée d'assurer des vaccinations en grand nombre, ont été des éléments importants de cette action. À Goma, la cellule humanitaire « France » a aussi joué un rôle décisif dans la coordination des actions de tous les acteurs. La présence de représentants d'autres ministères dans cette cellule, ainsi que l'utilisation d'un lieu de travail hors du domaine militaire semblent être les conditions essentielles pour amorcer un dialogue confiant avec les ONG.

La communication est très vite apparue comme un élément déterminant de l'opération Turquoise. Il fallait en effet, au plus vite, montrer, expliquer et convaincre le monde entier de la détermination de la France à ne mener rien d'autre qu'une mission humanitaire. Il était donc indispensable que la presse nationale et internationale accompagne cette opération et en rende compte aussi vite que possible. Malgré la brutalité du déclenchement de l'opération et après quelques difficultés, tout a été mis en œuvre pour faciliter matériellement la tâche des journalistes, pour les accompagner dans leur travail et les informer grâce à un point de presse quotidien.

*
**

En conclusion d'une telle opération, il convient d'observer l'étroite interdépendance, dans l'exécution d'interventions à but humanitaire, des facteurs politiques, diplomatiques, médiatiques et, bien évidemment, militaires de l'action.

La dimension humanitaire de l'opération Turquoise en a été l'élément fondamental. Cette action, commencée dès les premiers engagements en territoire rwandais, a donné toute sa signification et sa crédibilité à l'opération conduite par la France. Toute intervention militaire dans une crise, quelle qu'elle soit, devra désormais tenir compte de cet élément.

Sur place, la création d'une importante cellule « affaires civiles humanitaires », dans laquelle était intégré du personnel d'autres ministères, a été déterminante. L'expérience acquise au cours de l'opération Turquoise devrait pouvoir servir de base à la mise au point d'un concept d'intervention militaro-humanitaire prenant en compte la réalité des relations avec les organisations existantes.

La dimension politique et diplomatique a pesé en permanence sur la conduite de l'opération et sur les décisions de son commandant. Elle implique une définition claire des buts politiques poursuivis et une information permanente sur leur évolution. L'organisation du commandement retenue a parfaitement répondu à ce besoin. La prise en compte du contexte et des contraintes diplomatiques demande par ailleurs un investissement personnel important de la part du responsable militaire sur le terrain. La relation quotidienne du commandant de théâtre avec les autorités responsables des opérations à l'état-major des armées et la mise en place de nombreux détachements de liaison ont permis d'assurer dans d'excellentes conditions la cohérence de notre action.

Le facteur médiatique a joué un rôle important et permanent. Malgré une très forte pression des médias caractérisée par une interrogation initiale quant aux buts de l'intervention, la prise en compte de ce facteur a permis de renforcer la légitimité de l'opération. Une grande transparence affichée à tous les niveaux, malgré les contraintes, et l'aide logistique offerte aux nombreux journalistes sur le terrain ont largement contribué à une meilleure perception des objectifs de notre intervention.

Le facteur militaire a été caractérisé par une large initiative donnée au commandant de l'opération sur place pour l'usage de la force. La maîtrise et le contrôle permanent ont été indispensables à tous les niveaux afin de rester en cohérence avec les objectifs politiques, humanitaires et médiatiques de l'opération. La situation évolutive, la variété des modes d'action et les nombreux changements de posture ont par ailleurs nécessité des réactions rapides qui ont été facilitées par l'organisation du commandement retenue.

De la capacité à coordonner l'ensemble de ces aspects par une liaison permanente et quasi personnalisée entre le commandant de la force et les autorités nationales dépend, dans une large mesure, le succès d'une telle opération.

Amiral Jacques LANXADE
Chef d'état-major des armées